Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 18 mouharem 1441
17 septembre 2019

N° 90

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **3298**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **3303**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **3307**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **3308**
Avis aux créanciers..... **3313**
Convocations
Sociétés anonymes **3313**
Autres sociétés **3315**
Divers
Avis au public..... **3315**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'assurance AT-Takafulia **3316**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Nomination d'un administrateur et d'un président directeur général

«SOCIETE TANIT INTERNATIONAL» S.A - Société Anonyme

Capital social : 60.000.000 DT

Siège social : 70/72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis

RC:B 18891998

MF: 296147HAM000

En vertu du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 19/8/2019, enregistré à la recette des finances Av. Habib Thameur - Tunis, le 3/9/2019, sous le n° 19703158, quittance n° M70582, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis, le 11/9/2019, sous le n°201949755, il a été décidé de nommer:

- Madame Alia Belkahia en qualité d'administrateur de la société pour une période qui prendra fin lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

- Madame Alia Belkahia en qualité de président directeur général de la société pour la durée de son mandat d'administrateur.

2019T01297SANB2

Société de Développement et d'Aménagement Touristique de Tabarka

«Montazah Tabarka»

S.A au capital de 100.000 Dinars

Siège social : 19, Rue des Jasmins – Immeuble TSR - 2080 Nouvelle Ariana

1- Suivant P.V de la réunion de l'A.G.O de la société tenue à Tunis le 30 août 2019 enregistré le 5 septembre 2019 à Tunis - recette de l'enregistrement des actes des sociétés – 1er Bureau n° d'enregistrement 19805407 n° de quittance 6662, l'AGO a décidé :

- d'approuver le rapport d'activité de la société pour l'exercice 2018 ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils lui ont été présentés,

- de donner quitus sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion de l'exercice 2018,

- de reconduire le cabinet «Expertise et Conseil International» en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2019 - 2020 et 2021.

2. Suivant P.V de la réunion de l'A.G.E de la Société tenue à Tunis le 30 août 2019 enregistré à la recette des finances Cité Administrative - Ariana le 11 Septembre 2019 n° d'enregistrement 19504033 n° de quittance M109789:

- l'AGE a constaté le plein achèvement de l'objet social de la société,

- L'AGE a décidé la dissolution de la société et sa liquidation amiable,

- L'AGE a nommé Mr. Mohamed Néjib Dhiab en tant que liquidateur avec les pleins pouvoirs pour réaliser la liquidation et a fixé son mandat pour une seule année.

2019R02156SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

SOCIETE BEN HALIMA HOLDING

RC : B03219562016

MF : 1483478C AM/000

En Application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

Dénomination sociale : Société Ben Halima Holding

Forme juridique : Société anonyme

Montant de l'augmentation de capital : Un million trois cent mille dinars

Siège social : Immeuble El Hana, Bureau 222, Bloc A, 56 rue Abou Kacem Chebbi - 2080 Ariana

Objet social : Détention et gestion des participations dans d'autres sociétés

Durée de la société : 99 ans

Dépôt légal : Un exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 27 juin 2019 a été déposé au centre national du registre des entreprises le 6 septembre 2019, sous le numéro AC031552019

Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté d'un million trois cent mille (1 300 000) dinars, pour le porter de 2 120 000 dinars à 3 420 000 dinars, par l'émission de treize mille (13 000) actions nominatives nouvelles, de cent (100) dinars chacune, souscrites en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 100 dinars chacune

Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

Répartition des bénéfices: Sur les bénéfices nets, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale.

L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

Modalités de convocation des assemblées générales: Les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

Exercice du droit préférentiel de souscription: Les actionnaires ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : Les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence les jardins de l'Ariana II B4, au nom de la société, sous le numéro 0801 0011 0432 0038 4179 IBAN : TN 59.

- Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2019R02161SANB2

INTERMETAL

Société Anonyme au capital de 28 000 000DT

RNE 0296412F

En vertu du PV de l'assemblée générale ordinaire en date du 21 juin 2019, enregistré à la recette des finances la place de la république Radés le 18 juillet 2019, sous n°19701751,

Il a été décidé de :

- Renouveler pour 3 ans, les mandats de Mrs Mohamed Hédi Benayed et Ridha Charfi entant qu'administrateurs. Leurs mandats prennent fin à l'issue de l'AGO qui délibérera sur l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

Et en vertu du PV de conseil d'administration en date du 21 juin 2019, enregistré à la recette des finances Avenue de la république Radés le 18 juillet 2019, sous n°19701752, Il a été décidé de:

- Renouveler le mandat de Mr Mohamed Hédi Benayed entant que président directeur général pour une durée de 3ans, qui prend fin à l'AGO qui délibérera sur l'approbation des comptes de l'exercice 2021,

- Déléguer tous les pouvoirs du président directeur général à Mme Ines Ben Ayed, directrice générale adjointe de la société.

2019R02162SANB2

Société Horizon Business Company "HBC HOLDING"

SA au capital de 500.000 dinars

Siège social : Iles des Rodhes App Atrium 3ème étage Les jardins du lac 1053 Tunis

MF: 1432701H/A/M/000

Suivant PV de l'AGE tenu le mardi 27 août 2019 au siège social de la société et enregistré à la recette des finances le Lac Tunis le 28/8/2019 sous le n°19506069 quittance n°M086203, dont une copie dudit PV a été déposée au RNE en date du 12/9/2019, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et la nomination de M. Ramzi Laabidi en tant que liquidateur tout en lui conférant les pouvoirs les plus étendus.

Messieurs les créanciers de la société HBC, sont invités à présenter leurs titres de créances et/ou leurs oppositions au Liquidateur à son bureau sis à Villa 93 Cité Mouna Nouvelle Medina 2063 Ben Arous et ce dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

2019R02165SANB2

Notice légale à l'occasion de la libération d'une partie de l'augmentation de capital décidé par l'assemblée générale extraordinaire du 10 Mai 2019

Société « THERA SA » au capital social18.000.000 TND

Siège Social : Lot n° 20, Zone Industrielle el Agba 2087, Tunis

M.F : 101785SL/A/M/000

RC : 2457992007

1- Renseignements généraux concernant la société:

-Dénomination et siège social : Société Thera SA, Lot n°20, Zone Industrielle el Agba 2087, Tunis

-Forme juridique : Société Anonyme

-Date de constitution et durée : La société a été constituée le 28/08/2007 pour une durée de 99 ans

-Objet social : La société a pour objet la fabrication des médicaments et des produits pharmaceutique

-Capital Social : Le capital social s'élève à 18.000.000 dinars divisé en 180.000 actions de valeur nominale 100 dinars.

2 - Renseignements relatifs à l'opération :

La société Thera a l'honneur de rappeler à ses actionnaires que l'assemblée générale extraordinaire tenue le 10 mai 2019, a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de quatre millions de dinars (4.000.000DT) pour le porter de quatorze millions de dinars (14.000.000 DT) à dix-huit millions de dinars (18.000.0000T) par l'émission de 40.000 actions nominatives d'une valeur nominale de cent dinars (100DT) l'action qui ont été totalement souscrites et libérés à concurrence de deux millions cinq cent mille dinars.

Le conseil d'administration, usant des pouvoirs qui lui ont été conférés par la dite assemblée a fixé, lors de sa réunion du 28 août 2019 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine Tunis, le 04/09/2019 sous le n°19702582 quittance n° M079912, demande aux actionnaires la libération de cinq cent mille dinars (500.000DT), chacun à concurrence de sa mise et des actions qu'il a souscrites et ce dans le compte bancaire Indisponible ouvert à cet effet au nom de la société à la banque de Tunisie Agence Sousse sous le n°05500 0000220871540 87, dans un délai de 15 jours après la publication de l'appel au JORT.

2019403033SANB2

Notice d'information d'augmentation de capital icompass SA

«icompass », Société anonyme; capital social 10.000 dinars

Siège social : 49 rue de Marseille. Tunis; Identifiant unique : 1630384/V

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/08/2019 dont une copie a été déposée au tribunal de première instance de Tunis sous le n°AC011562019, le 11/09/2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société, 1er bureau-Tunis, à la date du 09/09/2019, sous le numéro 19505480, quittance n°6745, il a été décidé d'augmenter le capital social

de la société de quatre-vingt-dix mille (90.000) dinars, pour le porter de dix mille (10.000) dinars actuellement, à cent mille (l00.000) dinars. Cette augmentation de capital est opérée par l'élévation de la valeur nominale de l'action de quatre cent cinquante (450) dinars afin de la porter de cinquante (50) dinars actuellement à cinq cent (500) dinars, la totalité des actions de la société étant 200 actions,

Cette augmentation de capital est effectuée par compensation de créances de la société. Elle est exclusivement réservée aux actionnaires de la société, opérée par renonciation à leurs droits préférentiels à la souscription et proportionnellement à leurs participations respectives au capital social Initial. La libération du montant exigé pour l'augmentation du capital se fera au moyen de la compensation avec les dettes détenues par les actionnaires créanciers à l'encontre de la société.

S'agissant d'une opération d'augmentation de capital à libérer par compensation avec des dettes certaines, exigibles et échues de la Société en faveur de ses actionnaires créanciers, et exclusivement réservée à ceux-ci,

Les souscriptions des actions seront effectuées pendant un délai de quinze (15) jours à compter de la parution de la présente notice au Jort avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription Intégrale avant l'expiration dudit délai.

2019403037SANB2

Notice destinée à l'information du public

Suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 15 juin 2019 et conformément aux dispositions de l'article 302 du code des sociétés commerciales, le président du conseil d'administration de la société «AL SONBOULA HOLDING» informe le public que le capital social sera augmenté selon les indications suivantes :

- Dénomination sociale : Société « AL SONBOULA HOLDING»

- Forme de la société : S.A

- Montant du capital social : 50.000 Dinars

- Montant de l'augmentation à réaliser : 3.950 Dinars

- Adresse du siège social : 10 Avenue de la république Megrine coteaux 2033- ben Arous

- Objet social : Prise de participation dans les sociétés et la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

- Date et lieu du dépôt du projet de l'augmentation : Le 21 août 2019 au centre national du registre des entreprises, sous le numéro AC021472019.

- Modalités de l'augmentation : Ecarter le droit préférentiel de souscription et réserver cette augmentation à la société

« IMMOBILIERE NORD SUD », IU : 905379Q

- Valeur nominale de l'action à émettre : 10 Dinars

- Prix d'émission : Les actions nouvelles seront émises avec une prime d'émission de 9 990 dinars par action.

- Nombre des actions à souscrire par conversion de créances et montant total de la souscription : 395 actions nouvelles à émettre et le montant total de la souscription sera de 3 950 000 dinars.

-Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : Tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leur mise

- Stipulations relatives à la répartition du résultat et à la constitution des réserves : 5% réserve légale, le reliquat sera répartit par l'assemblée générale ordinaire.

-Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la notice.

2019403039SANB2

SOCIETE NIWEES TUNISIE -SA

Adresse : Malek Center Bloc B1er étage Bureau 9 centre urbain Nord Tunis

MF : 1622675G/A/M/000

Capital : 3.000.000 DT

Suivant P.V de l'AGE, enregistré à la recette des finances de Tunis le 04/09/2019 sous le n° 19505326 quittance n° 6575, dont deux copies ont été déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° AC 011572019 le 12/09/2019, il a été décidé l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 1 000 000 Dt pour le porter de 3 000 000Dt à 4 000 000 Dt et ce par l'émission de 100 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de Dix (10) Dinars chacune inscrite en numéraire et à libérer totalement à la souscription .Cette augmentation est réservée à la société «INTERNATIONAL SICAR».

2019403050SANB2

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Capital social : 3000.000 Dinars

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Siège social : 5 Bis rue du lac de Tiberiade les Berges du Lac 1053.

RC : B1107551996

MF : 496886BAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 Juin 2017 enregistré à la recette des finances les berges du lac le 19 Juillet 2017 sous le numéro 17707158 quittance n°M088893, et dont deux copies sont déposées au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le numéro 201734738 il a été décidé la nomination du cabinet A.B.C Audit&Business consulting représentée par monsieur walid Amor entant que commissaire aux comptes pour les années 2016, 2017, 2018.

2019403059SANB2

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Capital social : 3000.000 Dinars

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Siège social : 5 Bis rue du lac de Tiberiade les Berges du Lac 1053.

RC : B1107551996

MF : 496886BAM000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 8

avril 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société 1er bureau Tunis le 23 avril 2019 sous le numéro 19802496 quittance n°M003202, dont deux copies originales ont été déposés au registre national des entreprises en date du 18 mars 2019, Il a été décidé de :

1- Nommer madame Malika Ben Slema entant qu'administrateur pour les exercices 2019, 2020, 2021

2- Renouveler le mandat du cabinet A.B.C Audit&Business consulting représentée par monsieur Walid Amor entant que commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020, 2021

3- Renouveler le mandat de madame «Narjes Belhadj Yahia» entant qu'administrateur pour les années 2019, 2020, 2021.

2019403060SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Djerba Autrement S.A.R.L au capital 350.000 dinars

Siège Social : Avenue Salah Ben Youssef Houmt Souk Djerba

Identifiant unique : 1028117R/A/M/000

1. Réunion de l'assemblée générale extraordinaire :

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 02 juillet 2019, enregistré à la recette des finances Djerba le 15/07/2019 sous le numéro de quittance M065956 et n°d'enregistrement 19502514. L'assemblée générale extraordinaire de la société Djerba autrement a décidé de :

1- Augmenter le capital social de la société un Million deux cent cinquante mille (1.250.000) dinars pour le porter de trois cent cinquante mille (350.000) dinars à un million six cent mille (1.600.000) dinars et ce par la création de douze mille cinq cent (12.500) parts nouvelles numérotées de 3501 à 16000, d'une valeur nominale de cent dinars (100) chacune à souscrire et à libérer en numéraire. La société BK Financière souscrit la totalité des 12.500 parts. Et par suite elle deviennt propriétaire de 15650 parts et Mr Riadh Chandoul propriétaire de 350 parts.

2- En conséquence, Modifier l'article 7 des statuts.

II. Dépôt au greffe :

Il a été déposé un exemplaire du dit procès au registre national des entreprises de Tunis le 03 septembre 2019.

2019T01301SRLB2

Société Djerba Autrement S.A.R.L au capital 350.000 dinars

Siège Social : Avenue Salah ben Youssef Houmt Souk Djerba

Identifiant unique : 1028117R/A/M/000

I. Réunion de l'assemblée générale extraordinaire :

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 03 avril 2019, enregistré à la recette des finances Djerba le 12/04/2019 sous le numéro de quittance M039978 et n° d'Enregistrement 19801418, l'assemblée générale extraordinaire de la société Djerba autrement a décidé de :

1- Modifier l'article 7 des statuts.

2- Accepter la démission de Mme Samiha Mathlouthi de ses fonctions de gérante de la société.

3- Nommer Monsieur Riadh Chandoul Gérant de la société pour une durée de trois années expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021 et par conséquent modification de l'article 8 des statuts.

4- Nommer Monsieur Béchir Nedri commissaire aux comptes de la société pour une durée de 3 années.

II. Dépôt au greffe :

Il a été déposé un exemplaire du dit procès au registre national des entreprises de Tunis le 03 septembre 2019.

2019T01302SRLB2

Renouvellement de gérance et Attribution de SO.TRA.MAR

Conformément au procès-verbal d'une séance en date du 27 décembre 2014 enregistrer à la recette de finances Yasminet le 4 juillet 2019, quittance M038390 sous le numéro 19701612.

Le renouvellement de la gérance de monsieur Yousef Souibgui en qualité de gérant de SO.TRA.MAR. selon procès-verbal en date du 27 décembre 2015, enregistrer à la recette des finances Yasminet le 4 juillet 2019 quittance M038391 sous le numéro 19701613 Yousef Sweibqi fut chargé de vendre et d'acheter les biens de SO.TRA.MAR, Cela a été annoncé au Journal officiel du registre national des institutions sous le numéro 201939449 et sous le numéro de publication 152 le 28 août 2019.

2019R02153SRLB2

Société Digitus

SARL au capital de 1 000 dinars

Siège social : 8 rue Habib Dhaouadi, El Manar 1, 2092 Tunis

RC n°B01188282015

Identifiant unique n° 1421698X

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 mai 2019, enregistré à la recette des finances du Bardo le 11 juillet 2019 sous le numéro 19802597, quittance numéro 71783, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis sous le numéro 201935629, il a été décidé d'approuver les comptes de la société relatifs à l'exercice 2017, de donner quitus au gérant ainsi que de l'affectation du résultat.

2019R02160SRLB2

Centre d'Imagerie Médicale Sfax Ibn Zohr

SARL au capital de 300.000 DT

Route de Gremda km 0.5 Av. de Carthage Imm. Ibn Zohr Sfax

M.F : 969085 D

En vertu du PV de l'AGO réunie le 22 juin 2017 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés à Sfax en date du 11 mai 2018 sous le n° 18802635 reçu n°M002874, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de 1ère instance de Sfax en date du 7 septembre 2018 sous le numéro D082112006, les associés ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

- l'approbation des états financiers et du rapport de gestion pour les années 2015 & 2016.

- l'approbation des conventions réglementées prévues par l'article 115 du CSC.

- Affectation des résultats.

- Quitus au gérant.

- La nomination du cabinet K&B Partners représenté par Mr Anis Ben Abdallah en qualité de commissaire aux comptes pour les années 2017, 2018 & 2019.

2019B00305SRLB2

Société du Nord des Huiles Modernes

SARL MF: 00933095N/A/M/000

Suivant procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 7/1/2019 enregistré à la recette des finances Ennadhour le 12/9/2019 quittance n°M020227 enregistrement n°19800524, il a été convenu ce qui suit :

- Nomination de Mr Abdel Waheb Ben Fradj, titulaire de la CIN n°00875007 comme gérant de la société pour une période de trois ans, en lui donnant les pouvoirs les plus étendus.

- Approbation de la vente du terrain objet du TF 6909 Siliana et autorisation au gérant de recevoir le produit de vente sur son compte personnel.

2019U00057SRLB2

BOIS DU MONDE SARL

Société à Responsabilité Limitée - Non Résidente

Capital Social : 95.000 Euros

Imm. «Galerie du Lac» Bureau 10, 2éme Etage, rue du Lac constance, 1053 Tunis

M.F :982152/C/A/M/000

Suivant un Procès-verbal de l'AGE du 28/5/2019 enregistré à la recette des finances Al Bouhaira, Tunis le 15/7/2019 sous Qn°M076853EN°19505090.

* Les Associés ont décidé de dissoudre la société par anticipation et à l'amiable et de nommer Mme Amel Nefzi en qualité de liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus.

* Tout créancier de la société doit présenter ses titres de créance au liquidateur au siège de la liquidation sis au 6, rue Ibn Hazm, cité Jardins, le Belvédère, 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne sous peine de forclusion.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au centre national du registre des entreprises sous l'identifiant unique n°982152C le 3/9/2019.

2019403031SRLB2

Cession de parts

Société souvenir voyages SARL

Immeuble el Fath 71 rue Nebles Tunis

MF : 1212508KAM000

CNSS : 0033420843

Suivant acte de cession de parts du 29/05/2019, enregistré à la recette des finances Nelson Mandella Tunis le 10/06/2019 quittance n°56228 n° d'enregistrement 19101555, dont un exemplaire a été déposé au centre national des entreprises le 26/06/2019 sous le n° 201930681.

Il appert que Monsieur Adnen Sellami a cédé à Monsieur Makram khairi 500 parts sociales lui appartenant de la société Souvenir voyages.

2019403032SRLB2

AUTRES SOCIETES

Réunion Extra Ordinaire

Nomination du nouveau Président directeur Général

Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole

SMVDA "CAP AFRICA" Laroussa

Matricule fiscal : 1522740/R/M/N/000

Registre de commerce : B1219062017

Réunion extra ordinaire enregistrée à la recette de finance à Bou Arada du gouvernorat de Siliana sous le numéro 19700982 en date du 10 septembre 2019.

Vu l'état de santé de Monsieur Abdelmonoom Miladi l'ancien président directeur général de la société de Mise en Valeur et de Développement Agricole SMVDA “CAP AFRICA” Laroussa qui est incapable de gérer la société, tous les membres de la société Monsieur: Anis Toumi, Dhaou Ben Hamed, Ali Farés, Hassen Guachita, Abdelmajid Khalfet, Abdelmonoom Miladi et Mohsen Oueslati ont décidé que Monsieur Mohsen Ben Ahmed Ben Mohamed Oueslati titulaire de la carte d'identité national n°04471251 est nommé le nouveau président directeur général de la Société de Mise en Valeur et de Développement Agricole SMVDA "CAP AFRICA” Laroussa et c'est lui le représentant Juridique officiel de la société et qui va gérer tous.

Cette réunion extra ordinaire s'est déroulée le 20 août 2019 au siège de la société sis à Laroussa gouvernorat de Siliana.

2019403041SODB2

Nomination du nouveau président directeur général

PV du conseil d'administration

Société de mise en valeur et de développement agricole SMVDA "CAP AFRICA" Laroussa

Matricule Fiscal : 1522740/R/M/N/000

Registre de Commerce : B1219062017

Réunion du conseil d'administration enregistré à la recette des finances à Bou Arada du gouvernorat de Siliana sous le numéro 19700981 en date du 10 septembre 2019.

Il a été décidé par les membres du conseil d'administration de la société Monsieur : Anis Toumi, Dhaou ben Hamed, Abdelmonoom Miladi et Mohsen Oueslati de Changér Monsieur Abdelmonoom Miladi l'ancien président directeur général de la société de mise en valeur et de développement agricole SMVDA "CAP AFRICA" Laroussa qui est incapable de gérer la Société, par Monsieur Mohsen ben Ahmed ben Mohamed Oueslati titulaire de la carte d'identité nationale n°04471251 est nommé le nouveau président directeur général de la société de Mise en valeur et de développement agricole SMVDA "CAP AFRICA" Laroussa et c'est lui le représentant Juridique officiel de la société et qui va tout gérer.

Cette réunion du conseil d'administration d'est déroulée le 20 août 2019 au siège de la société sis à Laroussa gouvernorat de Siliana.

2019403049SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un contrat de vente de fonds de commerce signé et enregistré à la recette de finances de Dawar Hicher le 19/08/2019 quittance n° M039725 enregistrement n° 19201222, société Riyed service rapide son identifiant unique 1208184 F vend à Awatef kabachi tout le fonds de commerce d'une station de services pour automobiles sis à route ouedellil km 7 manouba.

Toute opposition est adressée à l'adresse du fonds de commerce.

Cette annonce est publiée à la presse daté le 3/9/2019.

2019T01295FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 2 juillet 2018 enregistré à la recette des finances rue el-jazira Tunis le 4 septembre 2019 sous le n° 19202024 suivant la quittance n° M056481.

1) Messieurs et madames les héritiers feu Chedly ben Amor ben Abdallah ben Torjem ses fils et filles majeurs :

-Mohamed, Tarek, Samia, Hadia ben Torjem

-Les héritiers feu Rabia bent Chedly ben Amor ben Abdallah ben Torjem qui sont :

Son époux Monsieur Abderraouf ben Salah Aouina, ses fils et filles majeurs :

Hanane, Haithem, Walid et Houda Aouina, tous de nationalité Tunisienne.

D'une part en tant que vendeurs

2) Monsieur Hasan ben Abdelaziz ben Messaoud Saoud. En tant que preneur

Vendent et cedent de la première part les héritiers feu Chedly ben Torjem à Monsieur Hasan Saoud la totalité de la moitié de l'héritage du fonds de commerce sis à Tunis 8.rue de la commission ex n°6 avec tous ses éléments corporels et moraux (la clientèle, la dénomination commerciale, la marchandise etc...)

Les oppositions seront acceptées dans les délais législatifs à l'adresse du preneur ci-dessus indiquée.

2019T01296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat de vente d'un fonds de commerce daté du 29/7/2019 enregistré à la recette de finance d'Ariana le 16/8/2019 n°19205616 quittance 95843, MF 1588260N Madame Sondess Bent Salah Ben Mohamed Ksibi vend à Monsieur Ahmed Ferchichi la totalité du fonds de commerce sise à HA Soukra UMA Angle Mohamed Jammoussi vente et achat alimentation générale.

Les éventuelles oppositions seront acceptées, dans les vingt jours au plus tard suivant la publication de la cession d'un fonds de commerce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T01298FCCC2

Annonce

Il a été vendu la totalité du fonds de commerce et tous ses éléments matériels et incorporels du magasin conçu à vendre.

Les produits alimentaires sis à la rue 10021 n°1 el Ouardia Tunis, selon acte de vente du fonds de commerce enregistré à la recette des finances sous le n°18202187 reçu n° 1049234 en date du 12 novembre 2018.

Et ce de Mr Mohamed ben Chedli ben Ayade, titulaire de la carte d'identité Nationale n°07007300 du 6 mai 1995.

Au profit de Mme : Marwa bent Brahim ben Mohamed Fadhel Zine, titulaire de la carte d'identité nationale 04836916 du 18 mai 2016.

Toute protestation sera acceptée auprès du maître Fathi Mbarek, avocat, cabinet sis au 33 avenue Habib Bourguiba, Tunis dans un délai de vingt jours de la date de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T01299FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Ezzahra le 4/9/2019 quittance n° M040840, enregistrement 19201565. Mr Ahmed Ben Mohamed Ben Masoud Ferchichi a vendu à Mr Dhia Hak Ben Bachir Ben Mohamed Torki la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant quincaillerie sis Avenue Safa n°29 Ezzahra.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à l'adresse d'un fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Assahafa et la presse le 10/9/2019.

2019R02154FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat le 22/8/2019 enregistré à la recette des finances de Tajerouin le 30/8/2019, quittance n° M020380, Mr Bilel Ben Mokhtar Ennajlaoui a vendu à Mr Hamza Ben Kaddour Hosni demeurant: le 1er à Tajerouin et le 2eme Sakiet Sidi Youssef le kef, La totalité d'un fonds de commerce d'un local prévu pour exercer la vente des fruits secs sis à AV Habib Bourguiba Tajerouin.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains du Maître Abdallah Ezzarami avocat auprès du tribunal de cassassion à son adresse sise à la rue Hassen Barbouch au kef dans un délai de 20 jours.

Un avis a été déjà publié au quotidien Echourouk le 7/9/2019.

2019R02155FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 27/8/2019 enregistré à la recette des finances de Ezzahra le 2/9/2019 quittance n°M040572 , enregistrement 19201540. Mme Souad Ben Hama Ben Amar Dridi demeurant à 41 rue Abderazak Karbaka Ezahra Ben Arous a vendu à Mme Mareim Bent Ridha Ben Aid Lakhdhar demeurant à 17 rue pin Radés Plage la totalité du fonds du commerce exploité en tant que Cafeteria sis à 12 Rue Jilani Merchen Ezahra Ben Arous.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de fonds de commerce dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 5/9/2019.

2019R02159FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par le Maître Moez ben Ali avocat, en date du 29/8/2019, enregistré à la recette des finances de Jemmel en date du 10/09/2019 quittance n° M063869, enregistrement n°19201842, Mme Aicha Falfoul, titulaire de la C.I.N. n° 04103874 délivrée à Tunis le 11/01/2012, demeurant avenue mongi balli n°06 Jemmel 5020 Monastir, vend à Mr Ramzi Chérif titulaire de la C.I.N. n° 06822309 délivrée à Tunis le 23/06/2014, demeurant avenue Aboulkacem chebbi Jemmel 5020 Monastir, tout le fonds de commerce exploité dans le local sis à rue béchir sfar 5020 Jemmel Monastir avec tous ses éléments moraux et matériaux destiné en activité de vente d'alimentation générale en détails dont le registre national des entreprises est 1060315H.

Toutes les oppositions concernant la cession de ce fonds de commerce doivent être déposées entre les mains de l'acheteur Mr Ramzi cherif à l'adresse avenue Aboulkacem chebbi Jemmel 5020 Monastir dans un délai maximum de (20) vingt jours de la date de publication de cette annonce au J.O.R.T.

2019S01025FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 5/9/2019, enregistré à la recette des finances Khawarizmi Kairouan en date du 11/9/2019, quittance M075743 enregistrement n° 19203790, Haykel ben Hssine ben Ali Sebri titulaire de la CIN n°07649494, a vendu à Walid ben Khernaies ben Salah Fatnassi, titulaire de la CIN n°11911179, tout le fonds de commerce destiné café catégorie 1 , nommé «Essalem », situé à el Baten Kairouan Nord Kairouan, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront acceptées dans un délai de vingt jours (20) à partir de la parution de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne chez Raoudha ben Haj Khelifa avocat rue Mongi Bali, immeuble Najjar, bureau n° 04 Kairouan.

2019S01026FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé datant du 6-8-2019, enregistré à la recette des finances de Sfax sous le n° 192018922 quittance n° MO73963, Mr Karim Derbel habite à avenue des martyrs immeuble ben Salah Sfax a vendu à Mr Mohamed Omar ben Mohamed Kassar habite à route de Tunis km 4 markez bouassida Sfax, le fonds de commerce sis à route gremda km7 Sfax dont l'activité est le salon de thé « AMIGOS ».

Les oppositions seront déposées au cabinet du maître Hafedh Issaoui, situé avenue des armées immeuble Adhar n°8 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal quotidien « essabeh » du 6-9-2019 sous le n°PS190514

2019X01156FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Habib bourguiba le 10/09/2019 quittance n°M069514 d'enregistrement 19203435 Mme Dahmen Nouha titulaire de la CIN n° 08751579, demeurant à cité elhabib avenue 2135 n° 17 Sfax, a vendu à Mr Louati Marwen titulaire de la CIN n°11058695 demeurant à route Sidi Mansour km 6 zanket annabi Sfax, la totalité du fonds de commerce exploité Café 1ére catégorie nommé "BONA NOVA" sise à route de Sokra km 4 avenue Ghaza 3024 Sfax. Les oppositions doivent être envoyées au cabinet du rédacteur du contrat de vente maître Turki Makram avenue aboulkacem Echebbi Immeuble Ellissa centre n° 203 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication au journal officiel de la République Tunisienne, Cet avis sera publié aux journaux le quotidien et el Sabeh.

2019X01157FCCC2

Donation Notaire de Minoterie Dorra des industries magrebine alimentaire

En vertu de l'acte de donation notaire rédigé le 7 août 2019 par les deux notaires Romdhane Erraddaoui et son assesseur, kadija Erraddeoui, enregistré à la recette des finances de Gafsa quittance n° M032704, Monsieur Mohamed ben Hassen ben Ahmed ben kalifa ben Hachi fait donation à ses enfants Billel Ben Mohamed ben Hassen Kalifa, Bayram ben Mohamed ben Hassen ben Kalifa,Chiraz bent Mohamed ben Hassen ben Kalifa et Jihen bent Mohamed ben Hassen Kalifa, la valeur totale à la minoterie Dorra des indistries magrebine alimentaire MF: 137183C situé à route de lala ksar Gafsa qui est égale à (33 548.345,739) Trente Trois Millions cinq cent quarante huit Mille trois cent quarante cinq dinars 739 millimes suit un rapport d'expertise au bâtiment et construction établit par l'expert Mourad Labidi en date du 04/03/2019 et l'expertise du fonds de commerce établit par l'expert Bennaji Trabelsi en date du 2/1/2019 avec tous les éléments corporels et incorporels détaillé comme suit :40% à khalifa billel, 30% à ben khelifa beyram, 15% à ben khalifa chiraz et 15% à khalifa jihen qui représente leurs participation à la constitution du capital d'une nouvelle société SARL.

2019D00094FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant le contrat de vente en date du 2019/8/23 et enregistré à la recette des finances de Gafsa le 23/8/2019, quittance n° M032430 enregistrement n°19204573, Monsieur Achraf Dahri demeurant à la Cité Essourour Gafsa a vendu à Monsieur Kadem Alkhaldi demeurant à douali GAFSA tout le fonds de commerce sis à Alguitna Gafsa exploité pour commerce des activités commerciales,

Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteur à l'adresse de Maître Bouali Gouassmia dont le cabinet est sis à la Rue Farhat Hachad Gafsa, et ce dans un délai maximum de vingt jours à partir de la parution de ce présent avis dans le Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au Journal Alchourouk le 30/8/2019.

2019D00095FCCC2

Cession d'un fonds de commerce commercial

Suite au contrat sous-seing privé daté du 05/09/2019 et du 19/08/2019, et enregistré à la recette des finances de Tataouine le 10/09/2019 reçu n° M77928 n° d'enregistrement 19202912, Mr Mohsen Mosbah titulaire de la CIN n° 06506836 du 28/9/2016 a cédé à Mme Safa Hannachi titulaire de la CIN n° 06585195 du 17/07/2017 l'ensemble de fonds de commerce destiné au commerce de production et vente des détergents sis derrière le stade municipal Tataouine.

Les oppositions doivent être déposées jusqu'à 20 jours à partir de la publication de la vente au JORT à l'adresse du fonds.

2019M00331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Boulbaba Mrabet à Gabès le 13/02/2019, quittance n° M010373, série n°19201044.

Mr Taoufik Bouzouita demeurant à la rue de la république Ksar Halel Monastir a vendu à Mr Taoufik Zidi demeurant à Chott Essalem Gabès, qui accepte la totalité du fonds de commerce (PRET A PORTER) exploité à la rue Palestine Gabès.

Les oppositions sont reçues entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel, de la République Tunisienne toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux quotidiens : « Le Quotidien » et « Achourouk» du 30 Mars 2019.

2019Z00163FCCC2

Donation de fonds de commerce

Par acte notarié rédigé par Me Monia Guemidane et Moncef Hachemi tous deux notaires à Gabès en date du 22/08/2019 et enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet à Gabès le 26/08/2019, Reçu n° M050264, Monsieur Abdellatif flahi demeurant au 32 rue Zarzis Gabès a donné à titre de donation à Mme Fethia Bardi qui accepte la totalité du fonds de commerce (vente alimentation générale) exploité à l'avenue Habib Bourguiba Djara Gabès.

Les oppositions se font entre les mains de Monsieur Abdellatif flahi son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, de la Republique Tunisienne toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié au quotidien : «Achourouk» le 7/9/2019.

2019Z00164FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 30/08/2019, enregistré à la recette des finances de Mornag le 2/9/2019 sous le n° 19201730 quittance n° M047614, Mme. Emna Abbassi demeurant à la résidence el Walid bloc B Apt. 4-1 el Bassatine Boumhel ben Arous, a vendu à Mr. Abdelatif Aissaoui demeurant à la cité 7 novembre Tajerouine Le Kef, un fonds de commerce exploité comme pharmacie de jour au local sis au 1 rue Farhat Hached Mornag (identifiant unique au registre national des entreprises 0489420B).

Toutes les oppositions doivent être adressées dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au J.O.R.T. auprès de l'acheteur Mr. Abdelatif Aissaoui au cabinet de son avocat Me. Sofiane ben Chaabane sis au 13 avenue Slimène ben Slimène, 2^{éme} étage, el Manar 2 Tunis.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» et au journal «Le Quotidien» du 13/09/2019.

2019403029FCCC2

Vente d'un Fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Nelson Mandella sous le numéro 76938, enregistrement n°19202351. Monsieur Lamine ben Mazhoud ben Mohamed Bouali a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous les éléments matériels et morals sis à 43-45 rue du Cham, Lafayette, Tunis à Monsieur Mohamed ben Abdellatif ben Ali ben Sorba.

Les oppositions sont ouvertes à l'adresse du fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours de la date de cette publication, toute opposition après cette date sera annulée. Cette publication a été publiée au journal Achourouk du 10/09/2019.

2019403030FCCC2

Vente d'un Fonds de Commerce

Par acte S. S. P. en date du14/08/2019, enregistré à la recette des finances Sidi Hsine Tunis en date du 02/09/2019 (Enregistrement n°19202537 et quittance n° M 079357), Mr Seifeddine Souabni a vendu à Mme Imen Hrizi la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à 14/2 rue 42439 cité ben Younes Oued Guériana Tunis avec tous ses éléments incorporels et ce à un prix de quinze mille dinars.

Toute opposition sera faite au domicile du vendeur sis à 14/2 rue 42439 cité Ben Younes Oued Guériana Tunis dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié dans deux journaux Echourouk et le Quotidien du 05/09/2019.

2019403034FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances Boumhal le 06/09/2019 sous le n°19202213 quittance n°M048182, la société Auto Rjeb SARL identifiant unique n°1586900/P a cédé à la société «STEPS» identifiant unique n° 1130218/Y la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 14, avenue Mohamed 5, Boumhal, el Bassatine, ben Arous, 2097 destiné aux travaux de réparation des voitures et le commerce des pièces de rechange.

Les oppositions sont acceptées à l'adresse suivante : 14, avenue Mohamed 5, Boumhal, el Bassatine, ben Arous, 2097 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» le 13/09/2019.

2019403038FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par deux actes s.s.p enregistrés à la recette des finances Cité Ettadhmen sous le numéro 19203287 quittance M094398 et numéro 19203286 quittance M094394 en date du 9/9/2019 Mme Chadia Argoubi a vendu à Mr Jilani Baroudi, deux fonds de commerce, sis au 16 Rue Yaman, cité Errafaha Mnihla, Ariana, avec tous les éléments matériels et immatériels.

Toute opposition doit être faite entre les mains du Maître Farouk Beyaoui à son étude 50 Avenue de Paris, Tunis, et ce dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis est paru dans le journal «Le Quotidien » le 12/9/2019.

2019403042FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette Charguia le 10/09/2019 sous le n° 19205717 reçu n° M088938 Ali Jalassi a vendu à tawfik ben Nasra la totalité du fonds de commerce « rue 86068/8600 charguia 1» pour un prix de 10.000.000 DT.

Les oppositions doivent être adressées à maître Mounir Baccouche à Immeuble Narcisse, Appt 8/5 rue du japon, Montplaisir, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Ce présent a été publié au journal essabeh le 13/09/2019.

2019403045FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par contrat enregistré à la recette Charguia le 10/09/2019 sous le n° 19205718 reçu n°M088941 Ali Jalassi a vendu à tawfik ben nasra la totalité du fonds de commerce «rue 8606 charguia 1» pour un prix de15.000.000 DT.

Les oppositions doivent être adressées à maître Mounir Baccouche à Immeuble Narcisse, Appt 8/5 rue du japon, Montplaisir, Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au Jort.

Ce présent a été publié au journal essabeh le 13/09/2019.

2019403046FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 06/09/2019 enregistré à la recette des finances d'Hammam-Lif le 06/09/2019 sous le n°19301784 quittance n°M052987 la société "espace auto" SARL son identifiant unique n° 0998562Z a loué à Mr Anis Ouerfeli titulaire de la CIN n°07074490 la totalité du fonds de commerce exploité pour vente et réparation pneumatique au local sis au 210 Av de la république Hammam-Lif à compter du 01/09/2019.

Les oppositions se font au local où est exercé le fonds de commerce.

Cette annonce a été publiée dans les journaux «Achourouk» et le «quotidien» le 13/09/2019.

2019R02149FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 06 mars 2019, enregistré à la recette des finances Ez-zahra le 23 mai 2019, enregistrement n°19300983, quittance n° M028394 Mr Walid ben Taher ben Sadek ben Tamarout a loué à société Meyes Toys Sarl société encours de constitution tout le fonds de commerce exploité à la vente des accessoires et des jouets des enfants, situé au 2 rue Hassouna Zaoueli Ez-zahra 2034 ben Arous. Les oppositions doivent être déposées entre les mains du locataire domicilié au 2 rue Hassouna Zaoueli Ez-zahra 2034 ben Arous, dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication du présent avis au jort.

Cet avis sera publié au journal le quotidien le samedi 14 septembre 2019.

2019R02152FCCC3

Location d'un fonds de commerce

S.O.P.A.T : Société de production Agricole Teboulba.

S.A au capital Social de : 12993 750 DT

RC : B 152 981 996

Code TVA : 022671 F/P/M/000

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 23/07/2019, enregistré à la recette des finances Zarmedine le 14/08/2019 sous le n°19300540, Quittance n°019180, la Société de production Agricole Teboulba «SOPAT» dont le siège social est sis à l'avenue 23 janvier BP 19 Teboulba, Matricule Fiscal n°022671, a loué à Monsieur Salem ben Abdallah, titulaire de la CIN n° 06895848 délivrée à Tunis le 16/06/2017 demeurant au rue Dahmani Naguara n°23, Zarmedine, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans les local sis l'avenue Habib Bourguiba - rue Djerba -Zarmedine, dédié à la vente de viandes de volailles et dérivés sous la marque commerciale Mliha.

Cet avis a été publié dans les journaux « ECHOUROUK »et le «QUOTIDIEN» du 24/08/2019.

2019S01024FCCC3

Société «STAR MOUSSE»

Société à responsabilité Limitée S.A.R.L.

Capital social : 10 000 dinars

Siège Social : Route de Bizerte Km 4,5 M'nhla - Ariana

M. F : 1571419H/N/M/000 – R.C :B03126532018

Suivant un acte rédigé le 30/08/2019 par l'avocate Badra al Akrmi cabinet sis au 08 avenue Habib Bourguiba Le Bardo Tunis, enregistré à la recette des finances de Sidi Hsin le 03 septembre 2019 sous le n° 19302564 et quittance n° M079685, Monsieur Abdellatif Smaoui C.I.N. 00784939 délivrée à Tunis le 16 mars 2017 a loué à la société «STAR MOUSSE» de MF: 1571419H, sise à la route de Bizerte Km 4,5 M'nihla et représentée par sa Gérante Madame Rim Chtourou C.I.N. 05390644 délivrée à Tunis le 08/03/2017. tout son fonds de commerce constitué par un local sis à Borj Chakir face à l'autoroute de Mjez Elbab au niveau de la borne kilométrique 5 de Sidi Hsin 1095 pour une durée d'une année renouvelable à partir du 01/09/2019 et ce pour exercer tout commerce.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 14 septembre 2019.

2019403040FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Nom de l'association: association de renforcement des actions multiculturelles Interdisciplinaires et Sociales

Siège social : 19 Avenue de la République - 8000 Nabeul

Objectifs:

• Ancrer la culture des droits de l'Homme, de la démocratie et de la citoyenneté

• Soutenir le développement culturel et l'évolution artistique

• Appuyer les jeunes et les permettre de pratiquer leur rôle principal au sein de la société afin de faire valoir les principes de la justice sociale

- Les membres fondateurs:

• Nour Boumaiza, présidente

• Badi Chouka, secrétaire général

• Wafa Aloui, trésorière

2019R02001APSF1

Constitution d'une association

- Dénomination : madrassatouna doniatouna.

- Siège social : collège Tarak Ibn Zied- rue Marrakech Khézèma Est

4051 Sousse.

- Objet : développement scolaire.

Aspect : Civil

- Objectif :

* Immédiats : interventions pour l'entretien de l'établissement scolaire et de ses équipements.

* Scientifiques et culturels : soutien des activités des clubs culturels et scientifiques.

Président de l'association : Mr Zied Ayadi.

Secrétaire Générale : Mme Braham Zouhour.

- Trésorière : Mme Bouraoui Ons.

2019S00996APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association environnementale de Borjine

Objet : Environnementale

But : Protection de l'environnement

Siège : 306 Borjine 4015 Sousse

N° et Date de la déclaration; n° RR266073423TN du 12/06/2019

Président : Ali Marzouk

Secrétaire Général : Anis Romdhane

Trésorier : Malek Mansour

2019S01011APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Kondar pour le développement et la citoyenneté

Objet : De développement caritatif, social, culturell et sportif.

Catégorie : Aider les personnes dans le besoin, encadrer les femmes rurales, organiser des activités culturelles et sportives

Siège : Avenue 14 Janvier - Kondar 4020 Sousse

N° de Déclaration et Date : RR093923022TN du 08/11/2018

Présidente : Houda Reguii

Secrétaire générale : Dhouha Jilani

Trésorier : Montassar Bellah Soufeljil

2019S01015APSF1

Constitution d'une Association

Nom : Association Tunisienne d'économie sociale «ATES»

Adresse : 01 rue Ibn khaldoun suisse - Sousse

Objectif :

L'association vise la conscience des citoyens et des institutions de l'importance de l'économie sociale et solidaire et les encourage de l'intégration dans ce model économique

Président; Haikel jbara

Secrétaire générale : Zeineb ben Yahya

Trésorière : Atef el haj fraj

2019S01019APSF1

Constitution d'une association

Nom : Union internationale des écrivains

Siège : Sfax

Objectif : Culturel

NPV constat : 54924

En date du : 11-02-2019

2019X01150APSF1

Notre association de développement de village

Pour une période Indéterminée, une organisation de la société civlie appelée le village de notre développement, basée à Jedidi Mjez el-Bab, était présidée par M. Abdellatif Riahi, son secrétaire général, M. Omar Dridi et son trésorier, M. Hammadi Riahi.

Objectifs:

- Développement de la région et de la situation sociale et la perception des citoyens et l'encadrement de la jeunesse

Moyens d'atteindre les objectifs

- Campagnes de sensibilisation, réunions, ressources matérielles légitimes autorisé par la direction générale des associations et des partis politiques sous la présidence du gouvernement, selon un reçu par la poste tunisienne sous le numéro 06/63 TN206904574RR du 26/6/2019.

2019J00082APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat de copropriété immeuble Avicenne

Conformément au Procès-verbal de l'assemblée générale du syndicat de copropriété de l'immeuble Avicenne, sise Ibn El Jazzar et Sakli 4000 Sousse du 22/07/2019, rédigé par Maître Mr Thabet Riadh.

Il a été élu un nouveau bureau syndical composé comme suit :

- Madame Virginie Sassi : Présidente du syndicat

- Monsieur Khila Mustapha : Trésorier

- Madame Nakhli Lilia : Secrétaire générale

- Monsieur Jarray Mohamed : Membre

- Monsieur Chokri Sanaa: Membre

- Madame Abir Boufaied : Membre.

2019S01023APSF2

Syndic des Propriétaires de Résidence INSAF

Suivant procès verbal de l'assemblée générale faite au local du syndic le 31/8/2019 à 19 heuers enregistré à la recette des finances de hammamet le 9/9/2019 sous le n°19804084 quittance n° M114967 le comité de syndic.

Ont décidé par la suite du quota réglementaire des propriétaires et le présent ont décidé:

- Approuver les rapports moral et financier

- l'élection d'un nouveau bureau

- Mohamed khafi Fathi Président

- Fakher Baraket Secrétaire général

- Tarek Esgaiir Trésorier

- Ferid Achour - Habib Elajouz -Hatem Ameur Membres.

2019N00531APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente à l'enchère publique sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa – Tél. 76 201 003

* La créancière poursuivante : La société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n° B182331996 , ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis .

• Le débiteur poursuivi : Abdelmajid ben Belgacem ben Ali Shimi, gérant de société, résident à Metlaoui Gafsa (CIN n° 03001217 délivrée le 2/11/1995)

* L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, avocat à la cour, avenue Habib Bourguiba, Gafsa (MF n° 0852940 B/P).

* L'immeuble saisi à vendre: consistant en les parts indivises revenants au débiteur poursuivi (48/192) faisant partie de la totalité d'un terrain agricole nu sis à Metlaoui Gafsa objet du titre foncier n° 37073 Gafsa dénommé «Olfa» d'une surface globale de 36 ha 95 a 98 c.

* Mise à prix : en exécution du jugement préparatoire rendu par le tribunal de 1ère instance de Gafsa dans l'affaire de l'adjudication n°556 ordonnant la réduction du prix initial au taux de 40%, le nouveau prix initial de l'immeuble saisi est devenu au montant de vingt six milles six cents dix dinars 912 millimes (26.610.912) on y ajoutant les honoraires et les frais de procédures de la saisie déjà taxés à la somme 2411.761 plus les frais des actes de publication complémentaire qui seront fixés le jour de l'audience.

* date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le lundi quatorze octobre deux milles dix-neuf (14/10/2019) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du tribunal de 1ére instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

* N-B : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2019T01293VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocata la Cour de Cassation

38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, El Mezah 8, Ariana

TEL : 71709776 - 71709778

FAX : 71709742

Matricule fiscal n° 000/P/AP/509782

Partie poursuivante : L'union Internationale de Banques en la personne de son représentent légal, ayant son domicile chez la société «L'internationale de recouvrement des créances» (IRC), immatriculée au registre de commerce sous le n° B114972001, ayant son siège social au 19 rue Mustapha Ben Abdessalem, Mezah V Tunis, élu son domicile au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, El Menzah 8, Ariana, Matricule fiscal n° 000/P/A/P/509782.

Partie saisie : Société les Fruits Confis SARL, MF: 0025213, ayant son siège social au 4 rue Jérusalem

Tunis et au lieu de son immeuble sis à la zone industrielle de GBOLAT, et précisément à l'avenue Habib Bourguiba en face de l'hôpital régional de GBOLAT, gouvernorat de Béja,

Avocat poursuivant : Maître Younes Hacheddont l'étude est à sis à 38 avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, El Mezah 8, Ariana.

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la partie saisie, non inscrit au registre foncier, sis au zone industrielle de GBOLAT, et précisément à l'avenue Habib Bourguiba en face de l'hôpital régional de GBOLAT, gouvernorat de Béja. Il s'agit d'un lot de terrain constructible d'une superficie de 2500 mètre carré dont 900 mètre carré couverts composé d'un dépôt et des petites chambres sans portes, équipé de toute les installations nécessaires.

Les charges : l'immeuble saisi n'est grevé d'aucune charge.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 585.000,000 dinars.

Date et lieu de la vente: le Jeudi 10/10/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Beja

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Beja.

2019T01300VEPA1

Vente aux enchères publiques

Titre foncier n°22403 ben Arous

-Partie poursuivante

société " sonimex " SARL sis à Nabeul centre -Nabeul représenté par son gérant Mosbeh Chouchene, cin n° 00128844 daté le 15/9/2004, domicile élu au bureau de Maître Mestiri Lilia sis au 2 rue Ahmed khabthani Ariana.

Partie poursuivie :

Rachid Ben hédi ben mohamed salah boughanmi (fils gharbia avant) cin n°00067059 daté le 10/08/2004 habite au 22 rue 25 juillet cité jemah ben Arous.

Avocat poursuivant :

Maître mestiri Lilia avocat à la cour de cassation bureau sis au 2-rue-Ahmed khabthani Ariana (maître abdekarim rebah avant sa démission du dossier).

Immeuble saisi :

Le titre foncier n°22403 ben Arous nommé «taamir 11» superficie 375m2 sis au 22 rue 25 juillet cité jemah ben Arous .

Il s'agit d'une maison à usage d'habitation nord d'ouverture contient 3 chambres salon, salle à manger, cuisine, salle de bain, toilette, d'une superficie de 172 m2, contient aussi un studio qui se compose de 2 chambres, cuisine, toilette sa superficie est de 50 m2, s'ajoute un garage inclus la maison d'une superficie de 56 m2, murs en pierre, toit en dalle classique en béton armée, cloison en brik, parterre ordinaire.

Montant de la mise en vente : 247.200,000 DT après réduction du prix initiale de 40% ajoutant les frais de poursuite qui sont de l'ordre de 2434,740DT Y compris les honoraires et avocat et les frais de poursuite afférent aux PVS et publications.

Date et adjudication :

Jeudi 10/10/2019 date de l'adjudication au tribunal de première instance de ben Arous sis à chouchet Radés medina jadida ben Arous à 9 h du matin et suivant.

Conditions de visite : sur place au cours de la journée à partir de 9 h.

2019R02148VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière après déduction de 40%

Maître Jihed Barouni 17 Rue Ibn Khaldoun Jendouba

Tel : 78600351/98237282

Partie poursuivante: AMEN Banque, Société anonyme représenté par son P.D.G. RC au tribunal de 1ère instance de Tunis n° B176041996 ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis.

Partie saisie : Mme Houda Bent Sadok Ben Bechir Louizi, titulaire de la cin n° 02540976 en tant que caution hypothécaire et solidaire demeurant à la rue Imam Ibn Arafa n°1 Jendouba.

L'avocat poursuivant : Maître Jihed Barouni, Avocat à la cour de cassation, demeurant au 17 Rue Ibn Khaldoun, Jendouba, MF 000/869977/P/A/B

Propriété saisie : la totalité de la propriété appartenant à la partie saisie objet du TF n°142 Jendouba, dénommée «Dar el Hana III» ayant une superficie de 600 m^2 sise à l'angle des rue Ibn Roumi et rue Mikhael Nouaiema, composé par une villa de deux étages, le RDC de 165 m^2 est composé par un salon, et salle à manger et deux pièces équipées par des placards, une salle d'eau, une cuisine, véranda, terrasse et une salle de bain et un hall menant au premier étage le premier étage de 125 m^2 est composé par un hall et 5 pièces et une salle de bain et un escalier menant au toit, les poteaux poutres et linteaux en béton armée , le sol est en carrelage et en marbre, les portails sont en bois et en acier, le tous selon une conception moderne avec jardin et espace de verdures. tous cela selon l'expertise daté le 23/3/2018 faite par l'expert Abdelhamid Harraghi selon ordonnance sur requête n°92407 du 15/3/2018.

Mise à prix : Cinq Cent trente mille et cinquante dinars (532.050.000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le Mardi 8 Octobre 2019 (8/10/2019) à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Jendouba. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours.

Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et avoir l'autorisation du gouverneur et pour les étrangers ils doivent se munir de l'autorisation exigée.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant sis au 17 rue ibn Khaldoun Jendouba 8100.

2019R02157VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à un jugement de licitation

Demanderesse de licitation : Mabrouka Bent Ahmed Ben Hssan Mahjoub CIN 08651764, femme a foyer, à choisi son domicile au cabinet de son avocat Maître Lazhar Zemmali à Avenue 2 Mars 1934 Mahdia.

Partie saisie :

1- Mtira Bent Khalifa Idoudi CIN 03871825 femme au foyer, demeurant à Hékaima - Mahdia

2- Fadila Bent Khalifa Idoudi CIN 03759515 femme au foyer, demeurant à Hékaima - Mahdia

3- Rachida Bent Khalifa Idoudi CIN 03881411 femme au foyer, demeurant à Hékaima - Mahdia

4- Jamila Bent Khalifa Idoudi CIN 03878832 femme au foyer, demeurant à Hékaima - Mahdia

Avocat poursuivant: Maître Lazar Zemmali, Avocat à la cour d'appel, Avenue 2 Mars 1934 - Mahdia (matricule fiscal : 838571/L).

Immeuble licité : un terrain constructible d'une surface de 346 m2, qui contient 3 amandiers et un four traditionnel ancien, clôturé du coté Est d'un mur et des cotés Nord et Ouest de figue de barbarie ayant pour limites du Sud Mahmoud Ben Salah Idoudi, de l'Est les héritiers Idoudi, du Nord une passerelle et après les héritiers de Khalifa Idoudi, de l'Ouest Mahmoud Ben Salah Idoudi, Sis à Hékaima - Mahdia.

Mise à prix : Est fixée en vertu du rapport d'expertise rédigé le 24/5/2019 par l'expert en bâtiment Mr Hamdan Soua suit à une ordonnance sur requête n°1150/2019 du 28/2/2019 à un prix de dix milles trois cent quatre-vingt dinars (10.380.000 d).

Date et lieu de l'adjucation : La vente aura lieu le lundi Vingt-un octobre deux milles dix-neuf (21/10/2019) à huit heures et demi du matin et suivant par devant la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible les heures ouvrables tous les jours ainsi que le cahier des charges qui peut être consulté aux greffes du tribunal de première instance de Mahdia et au cabinet de l'avocat poursuivant.

Participation : La participation aux enchères est ouverte à toute personne par l'office d'un avocat ou à la cour d'appel ou à la cassation après consignation de 1/3 de la mise à prix ou la présentation d'un chèque certifié ou garantie bancaire irrévocable, les étrangers doivent avoir une autorisation du gouverneur.

2019S01021VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Karem Jaoua avocat à la cour de cassation, rue Abou Kacem Chebbi, immeuble Rex Palace, 2 étages n°207, Sfax.

Partie poursuivante : Attijari Bank (précédemment Banque du Sud) - S.A - siège social: 12 rue Hédi Karray, Tunis - R.C. n° B140811997 à Tunis - représenté par son directeur régional de Sfax, résidant au siège de sa direction régionale de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi, Sfax.

Partie saisie : Mohamed Moncef ben Ali ben Romdhane - gérant de société - domicilié à Route Menzel Cheker km2 Sfax, - CIN n° 01202948 du 29/4/1997 - Matricule fiscal non connu.

Propriété à vendre : La totalité de l'immeuble objet du titre foncier n°7750 Sfax dénommé « EL AMAL 96», sis à la route Menzel Cheker km2 Sfax, couvrant une superficie de 5 ares 88 centiares, consistant en un terrain contenant une villa.

(L'inscription des droits du propriétaire saisi au titre foncier indiqué : dépôt : Sfax - vol 1/20 n° 534 - date 26/4/1993).

Mise à Prix : Trois - cent - quarante - cinq - mille dinars (345.000,000 D) après réduction de la mise à prix initiale de 40% suite à l'audience des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Sfax 2 en date du 21/8/2019, frais et honoraires fixés par le dit Tribunal à la dite audience à 2.180,308 dinars et ceux à fixer à l'audience du 16/10/2019 en sus. L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise il prix au moins à la caisse des dépôts et consignations ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable.

Lieu et date de la vente : La vente aura lieu à la salle d'audience des ventes immobilières au Tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la rue Ahmed Aloulou Sfax el Jadida Sfax le mercredi 16/10/2019 à partir de neuf heures du matin.

Constat et visite de l'immeuble : le constat et la visite de la propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement sauf le dimanche pendant l'horaire de travail administratif. Pour de plus amples renseignements il y a lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante à l'horaire indiqué et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou à l'étude de maître Karem Jaoua avocat à Sfax.

2019X01151VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3^{éme} étage Sfax

La partie poursuivante: Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie: Ali Ben Khalifa Belaiba , agriculteur CIN03854398 demeurant à la avenue 9 Avril Inpasse n°1 Chebba Mahdia .

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble dénommé «Ahmed» objet TFN 26625 Mahdia au long de 29.00 mètres du coté sud est rue les aglabites de 12 mètres de longueur et du coté nord 22.50 mètres est ouest avec une déviation vers le sud 1.5 mètres de longueur puis vers l'ouest de 5.00 mètres de longueur et le coté ouest de 12.00 mètres de longueur. Il est situe à la rue des aglabites dans la zone municipale Cheba gouvernorat du Mahdia consistant en un terrain de forme trapèze d'une contenance de 344 m2 sur lequel est édifié une construction de 2 étages.

Le rez de chaussée composé d'une entrée non couverte un garage du coté sud est des escalies menant au 1er étage et au toit, un salon, une seule chambre, une cuisine, un préau contenant au coté est une toilette et le reste du coté ouest douche et du coté ouest un jardin, les escalies du rez 2 la superficie couverte du garage est de 18.90 m^2 de l'entrée 29.20m^2 de chaussée au 1er étage 14.00 m^2, la superficie couvertes du rez de chaussée et de 110.00 m^2 et du préau 29.40m^2.

Le 1er étage est édifié sur tous le rez de chaussée, le préau et le garage son entée sis au coté nord est et contenant un salon, une salle de bain, 2 chambres, une cuisine et du coté sud est au dessus du garage un salon et une douche, et au dessus du préau, un autre salon et au milieu de la partie est un air pour aération couvert par une cave Contenant des bandes pour asseoir.

Le superficie des escaliers du 1er étage au toit 14.00 m2 la superficie couverte de tous l'étage est de 158.30 m^2 et la superficie des clôtures derrières est de 69.00 m^2. Il est délimité du coté sud par Jamel Ben Brahim, du coté est par rue des aglabites d'où son entrée, du coté Nord Hamadi Ben Salem du coté Ouest Khalifa Ben Salem.

L'immeuble dénommé «Ali» objet du TFN35756 Mahdia sis du coté ouest de l'avenue Hédi Cheker dans la zone municipale Chebba gouvernorat de Mahdia d'une contenance de 59 m^2 sur lequel est édifié une construction composée d'un rez de chaussée et de 2 étages.

Le rez de chaussée contient des escaliers menant au 2 étages en marbres Tela et le reste un magasin.

Le 1er étage consiste en une maison dont l'entrée est à partir des escaliers et les murs du coté nord et est dépassent le niveau de l'immeuble sous forme de balcon , il est composé d'un hall , une cuisine , un salon , une seule chambre et une toilette le 2eme étage consiste en une maison dont l'entrée à partir des escaliers construits sur tous le 1er étage contenant un hall, une cuisine, un salon, une seule chambre, une toilette et sur le toit existe une chambre au coté nord ouest et une toilette.

Il est délimité du coté sud et ouest par Ahmed Jribi du coté est par avenue Hedi Chaker d'où son entrée et du coté nord par une rue.

La superficie couverte du magazin sis au rez de chaussée est 49.00m^2, les escalies du rez de chaussée au 1er étage 9.00m^2 et la superficie couverte du 1ère étage est 64.00 m^2 et les escaliers du 1er étage au 2eme étage 9.00 mètres et la superficie du 2eme étage est 64.00 m^2 et la superficie des escaliers d2eme étage vers le toit est de 9.00m2 et la chambre et la toilette est 19.00 m^2.

Mise à prix: L'immeuble dénommé «Ahmed» objet du TFN 26625 Sfax: (195.257.000dt) frais en sus L'immeuble dénommé «Ali» objet du TFN 35756 Sfax :(125.600.000 dt) frais en sus

Totale : (320.857.000 dt) frais en sus

La date et lieu de la vente : Lundi le 14/10/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Mahdia .

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah , rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Mahdia où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01159VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3éme étage Sfax

La partie poursuivante : Tunisian Saudi Bank (TSB), S.A. R.C : B16641997, sise à Tunis 32, rue Hedi Karray.

La partie saisie : Jawhar Kamoun, ingénieur en informatique, CIN 06352760 demeurant à 26 rue souk gzal nabeul.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi : L'immeuble consistant en un terrain composé de deux parcelles de forme rectangulaire d'une contenance de 1892 m^2 sis à la route de Tunis km24 région Ghraba délégation Hencha gouvernorat de Sfax coté gauche venant de Sfax et derrière un terrain nu (cimitiere) sis dans une zone agricole non complanté à l'exception des herbes sauvages et olivier non productif et une réserve d'eau délimité du coté sud par la route principale n°1 reliant Sfax et Tunis, du coté est par Ali Bacouche Ghribi, du coté nord par Ali Bacouche Ghribi et Issa Majjedi et du coté ouest par une piste de 5 mètres de largeur.

La parcelle n°1 d'une contenance du 572m^2 délimité du coté sud par la route principale n°1, du coté est par Ali Bacouche Ghribi, du coté ouest par la parcelle n°2

La parcelle n°2 d'une contenance du 1320 délimité du coté sud par la route principale n°1 du coté est par la parcelle n°1, du coté nord par Ali Bacouche Ghribi et issa Majjedi et du coté ouest par une piste

Mise à prix : (33.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 14/10/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax,

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01160VEPA1

Vente aux enchères publique

Etude Maître Atitallah Adel Avocat

Rue Salem Harzallah Imm, Banque du sud 3éme étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C: B187 88 1996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Ahmed Ben Mohamed Ben Salem ,CIN n°08761696 gérant d'une société, demeurant, à Sfax, route de gabes km8, Ettouta, Thyna.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax.

L'immeuble saisi : l'immeuble dénomme «salma » objet du TFN38582 Sfax d'une contenance de 1683 m^2 six à la route de gabes km8 de Sfax rue Sidi Abid à proximité de chemin de fer consistant en un terrain clôturé délimité de tous les cotés sur lequel est édifiés une administration, un magasin un espace couvert et un loge gardien.

L'administration composé d'un bureau, un hall d'une superficie couverte de 67m^2, une toilette, une cuisine d'une superficie couverte de 8.5 m^2.

L'espace couvert en ternit d'une superficie de 186 m^2 dont les piliers en fer et le sol en ciment.

Le magasin d'une superficie couverte de 119m^2 dont le toit en béton armé et le sol en carrelage au coté nord existe une porte sur la rue .

La loge du gardien est composée d'une chambre, une toilette d'une superficie totale couverte de 21.50m^2 dont le toit en béton armé et le sol en carrelage.

L'immeuble est équipé en électricité et l'eau potable, il est délimité du coté sud par un voisin, du coté nord par une rue derrière laquelle le chemin de fer, du coté est par une rue et du coté ouest par un voisin .

Mise à prix : (240.000.000) fraix en sus

La date et lieu de la vente : le 16/10/2019 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sfax 2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3éme étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix.

Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X01161VEPA1

Avis de vente immobilière

Etude Maître Ridha Abbes

Avocat à la Cassation

Imm. Saadi, B7 -Menzah 4, Tunis 1004

Tel. 71.236.422

Fax 71.236.640

M.F : 081338YAP000

Poursuivante : Société Arab Tunisian Lease, ATL, S.A, ayant son siège social au centre Urbain Nord, Imm. Ennour, Tunis Mahrajène, RC à Tunis n° B157711996.

Contre : Mourad Guezguez, titulaire de la CIN n° 02828843, gérant de société, demeurant 6, Rue Abdelhamid ben Khadhi, M'saken ouest, Sousse, en sa qualité de caution hypothécaire des dettes de la société internationale de Marbres, SARL, RC Sousse sous le n° B188692000, ayant son siège social au 81, Rue Taieb Hachicha, app. 6, M'saken; Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Ridha ABBES, avocat à la cassation, Imm. Saâdi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

L'immeuble à vendre : objet du TF n° 63260 Sousse, dénommé «oued oughim», se situe à Njajra, M'saken, Sousse, ayant une superficie de 2HA 16a 04ca, composé de 21604 parts, contenant deux parties :

1ère partie Est : constituée d'une parcelle presque rectangulaire à vocation agricole, près de la route asphaltée amenant à Ouerdanine, entourée d'un mur de 315 m et de 3 m d'hauteur, contenant une villa moderne constituée d'un sous sol de 300 m^2 et un rez-de-chaussée de 500 ml marbré, d'une pelouse, d'une piscine et d'un grand jardin d'arbres d'agrumes et un sondage du coté Sud d'Est d'une superficie de 5554 m^2 sous le n° 189 ayant pour limite du Sud la parcelle n° 190, de l'Ouest une piste, du Nord la parcelle n° 194 et de l'Est la parcelle n° 195.

2éme, partie Ouest : constituée d'une parcelle presque rectangulaire à vocation agricole, près de la route asphaltée amenant à Ouerdanine, entourée d'un mur en fer forgé de 335 m et de 3 m d'hauteur des trois cotés est par une tabia du coté Sud, ayant plusieurs allées contenant une maison d'une superficie de 150 m2 constituée d'un patio, d'un puits motorisé et le reste contenant des oliviers et des arbres fruitiers d'une superficie de 16050 m2 sous le n°191 ayant pour limite du Sud la parcelle n° 204, de l'Ouest les parcelles n° 192 et 204, du Nord les parcelles n° 192 et 193 et de l'Est une piste.

Les charges. L'objet de l'adjudication est grevé de charges suivantes 1/ hypothèque volontaire de 170 mille dinars- 2/ hypothèque volontaire de 30 milles au profit de l'UBCI - 3/hypothèque volontaire en garantie du paiement d'une dette d'un montant de 306.733,275 Dinars au profit de l'ATL.

Mise à prix : 1.111.570,000 DT en sus les dépens et les honoraires d'avocat qui seront fixés par le tribunal le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : le 17/10/2019 à partir de 9H du matin devant le tribunal de 1ère instance de Sousse.

Visite de l'immeuble : Tous les jours de la semaine, tout intéressé doit consigner au moins le 1/3 de la mise à prix, tout étranger doit obtenir l'autorisation du gouverneur.

2019403035VEPA1

Ventes aux enchères publiques

Maître salwa chemingui

Avocat à la cour d'appel

06 rue Jabel fath - Tunis Tel 98469049

Vente aux enchères publiques d'immeuble situé à elwardiya Tunis superficie totale est 60.25m².

A la demande de ARAB TUNIS BANQUE siège social 9 avenue hedi nouira - Tunis en la personne de son représentant légal RC de Tunis sous le n° B167001997.

Contre M Haithim soltani habite au 2 rue 10108 cités ibn sina Tunis 2066

Avocat poursuivant Maître salwa chemingui Avocat à la cour d'appel 06 rue Jabel fath –Tunis Tel 98469049.

- Immeuble à vendre l'immeuble située à elwardiya Tunis superficie totale est 60.25 m² objet de titre foncier n° 68761 Tunis dénommé « baya».

Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 110.980.500 dinars

Date et lieu de vendre lundi 7/10/2019 à 9 heures devant la chambre des criées du tribunal de 1ère instance de Tunis 2. L'heure de visite durant toute la journée pendant l'horaire administratif et pour participer aux enchères il faut consigner le tiers de la mise à prix pour participer aux enchères les étrangers doivent être autorisés par les autorités administratives

Avocat Salwa Chemingui avocat à la cour d'appel.

2019403051VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un administrateur judiciaire

Société EUROTRANS INTERNATIONAL - SARL

RC: B0211122005

MF: 0909274Z

Suite au jugement rendu par le tribunal de première instance de Ben Arous le 18/7/2019 dans l'affaire n° 293/2019 relative au redressement de la société EUROTRANS INTERNATIONAL située à la zone industrielle municipale Radés 1, il a été décidé la nomination de Monsieur Noureddine Ayoub, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n° 19 Tunis Belvedere comme administrateur judiciaire pour l'élaboration d'un plan de redressement dans un délai de neuf mois.

2019R02164VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE S.A. EMBEDDED SOLUTIONS AND ADVANCED TECHNOLOGY (E.S.A.1T)

Capital social : Sept cent soixante-quatorze mille dinars (774 000 DT).

Siège social : Elgazala Technopark, Raoued, Gouvernorat de l'Ariana, 2088 Ariana - Tunisie

MF : 1504421B/A/000

RC : B0361162017

Les associés de la société « ESAT » sont convoqués pour un assemblée générale ordinaire le Jeudi 10 octobre 2019 à 10 H au siège de la société sis il Elgzala Technopark, Raoued et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018;

2. Lecture des rapports du commissoire aux comptes ;

3. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2018;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation des résultats ;

6. Quitus aux administrateurs;

7. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration ou titre de l'exercice 2018;

8. Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement, de dépôt et de publicité.

2019R02150SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire & extraordinaire du 9 octobre 2019

SOCIETE CLUB AQUARIUS NABEUL

Société anonyme au capital de 3.652.250 de Dinars

Siège Social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis.

R.N.E. n° 0039806 N

MF : 39806 N/A/M 000

Messieurs les actionnaires de la société club aquarius Nabeul sont convoqués en assemblées générales ordinaire et extraordinaire qui se tiendront le mercredi 9 octobre 2019, respectivement à 11 heures et 12 heures, au siège social de la société sis au 2, rue de Turquie -1001 Tunis, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :

Assemblée générale ordinaire

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de l'exercice 2018 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs au même exercice;

3. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2018 ;

4. Quitus aux administrateurs ;

5. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;

6. Pouvoir à donner.

Assemblée générale extraordinaire

Mise à jour des statuts.

2019R02151SANB3

Société régionale de transport de Kasserine

Convocation à l'assemblée générale ordinaire société régionale de transport de Kasserine Immeuble Sprols, Fourat 1, Route de Sbeitla, 1200 Kasserine

Messieurs les actionnaires de la société régionale de transport de Kasserine sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mercredi 9 octobre 2019 à 11H00 au siège de la Société sis a l'immeuble SPROLS Fourat 1 route de Sbetla Kasserine en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de rapport d'activité du conseil d'administration 2018,

2- Approbation des rapports du commissaire aux comptes 2018,

3- Approbation éventuelle de ces rapports et des états financiers de l'exercice 2018,

4- Affectation des résultats

5- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2018,

6- Application de la note circulaire n°28 du 22 Juin 2005 de Monsieur le premier ministre concernant le versement de jeton de présence pour les membres des représentants d'état dans le conseil d'administration,

7- Nomination des nouveaux membres au conseil d'administration de la Société Régionale du Transport de Kasserine,

8- Prolongation d'adhésion des membres du conseil d'administration pour les années 2018/2019/2020.

2019R02158SANB3

Société mutuelle de base des services agricoles «Ettaaouen El Filahi » de Nabeul société anonyme

Capital social: 3290 dinars

Siège social : 63 Avenue Om Kalthoum Nabeul

Matricule fiscal : 39642 L/M/P/000

CNSS : 130767-11

Invitation à l'assemblée générale ordinaire le conseil d'administration de la société mutuelle de base des services agricoles de Nabeul a l'honneur d'inviter tous les adhérents de la société à assister à l'assemblée générale ordinaire en réponse au premier appel le mercredi 16 Octobre 2019 à 9.00h du matin au siège de la société mutuelle pour examiner l'ordre du jour suivant:

- Lecture, discussion et approbation du rapport moral et financier de l'année 2017

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes

- Décharge aux membres du conseil d'administration

- Approbation du retrait d'adhérent

- Mise à jour de la liste des adhérents

- Distribution des ristournes

- Détermination de la prime de présence des membres du conseil et de la prime du président Les rapports et les états financiers sont à la disposition des adhérents au siège de la société à partir du 8 Octobre 2019.

2019N00532SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire

Comptoir Tunisien commercial de textile cotucotex

SA au capital de 50.000 dinars

Siège social : 56, AV. de la liberté, Tunis 1002

RC : B 1111161996

MF : 5936PAM000

Messieurs les actionnaires de la société comptoir Tunisien commercial de Textile «COTUCOTEX» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire, le samedi 26 octobre 2019 à 10H00 de matin au siège de la Sté SONIT cité Erriadh, Ksar Hellal , à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture des rapports du commissaire aux comptes des exercices 2016,2017 et 2018.

2/ Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2016,2017 et 2018.

3/ Examen des états financiers des exercices 2016,2017 et 2018.

4/ Distribution des dividendes.

5/ Quitus aux administrateurs pour les exercices 2016,2017 et 2018.

6/ Questions diverses.

De même les actionnaires de la société sont convoqués aussi à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra à 11H00 de matin de la même date et dans le même lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Dissolution anticipée de la société.

2/ Nomination d'un liquidateur et la détermination de ses pouvoirs.

3/ Questions diverses.

2019403036SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

ILVA MAGHREB SA

Société anonyme en cours de liquidation

Au capital de 1.800.000 dinars

Siège social : 34, place du 14 janvier 2011-Tunis

Identifiant unique : 002491S/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société ILVA MAGHREB SA, sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 octobre 2019 à 16 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Viale Certosa 239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de liquidation,

- Approbation des comptes de la liquidation et du rapport du commissaire aux comptes,

- Approbation du plan de distribution des fonds disponibles,

- Suivi de l'avancement des procédures de la liquidation de la société,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation fixé au Parc d'activités économiques, 7000 Bizerte.

2019403043SANB3

Convocation à l'assemblée générale liquidative

Tunis acier SA

Société anonyme en cours de liquidation au capital de 7.000.000 dinars

Siège social : PARC d'activités économiques, 7000 Bizerte

Identifiant unique : 533198/TA/M/000

Messieurs les actionnaires de la société Tunis acier SA, sont convoqués en assemblée générale liquidative qui se tiendra le 17 octobre 2019 à 15 heures au siège de la société ILVA Spa à Milano (Italie), Viale Certosa 239, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport de la liquidation,

- Liquidation définitive de la société,

- Quitus au Liquidateur,

- Questions diverses.

Tous les documents se rapportant à la présente réunion sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la liquidation fixé au Parc d'activités économiques, 7000 Bizerte.

2019403044SANB3

Société La Tunisienne des Toiles industrielles «TTI»

Société Anonyme au capital de 600.000 dinars

Siège social : 34 rue des Métiers - Zone industrielle Charguia II - ARIANA - Tunisie

Identifiant unique : 869776T

Messieurs les actionnaires de la société la Tunisienne des toiles industrielles « TTI » sont invités à se réunir en deuxième assemblée

générale extraordinaire le lundi vingt et un octobre 2019 à dix heures à la société comptabilité financière et traitement de l'information « CFTI» sis au 44, rue de Cordoue el Manar 1-2092 Tunis, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation du capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription.

2. Modification des statuts.

3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2019403052SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Mutuelle centrale de services agricoles de Ble

«COCEBLE»

Matricule fiscal : 014476/H/P/M/000

CNSS : 37378-13

La société mutuelle centrale de services agricoles de Blé «COCEBLE», informe ses adhérents que l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2016/2017 se tiendra le jeudi 3 octobre 2019 à 9H30 du matin à son siège social 6 avenue Habib Thameur Tunis, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation des rapports moraux et financiers de l'exercice 2016/2017,

2 - Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,

3- Quitus aux membres du conseil d'administration,

4- Approbation d'un projet de résolutions,

Si l'assemblée générale ordinaire prévue pour le jeudi 3 octobre 2019 ne pourra se tenir faute de quorum, une deuxième assemblée générale avec le même ordre de jour, se tiendra le mardi 22 octobre 2019 à 9 H 30 à l'hôtel diplomate sis au 44 Rue Hédi Chaker Tunis.

2019403053SODB3

DIVERS

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété

Notant Les exigences et les dispositions de l'article 364 du journal des droits réels, Mr Jrah Ali titulaire de la C.I.N n° 04033984, résidant à Imm. Bab el Darb, 9ème étage à Monastir, annonce la perte du titre de propriété du bien numéro 43319 Monastir.

2019S01020DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Suivant l'article 364·du code des droits réels Mme Sihem bent Frej Bouguila, CIN n°04127471 datée le 13/04/1994 demeurant à avenue Hédi Nuira Skanes Monastir annonce la perte du titre de propriété n° 03/1797 du 19/06/2003 relatif au titre foncier n°35656 Monastir concernant la propriété dite « EL Moja » située rue Tarek Ibn Zied Sayda

Gouvernorat de Monastir d'une, surface 160 m2 parcelle n° 01 établi au nom de Mohamed Nasser ben Hafedh Gtari.

2019S01022DIVD2

Avis

Monsieur Wajdi Chtourou porte à la connaissance du public la perte de son titre d'un terrain superficie 486.12 m2 contient une construction et d'un terrain superficie 613 m2 contient un garage et d'un terrain superficie 226.86 m2 contient un magasin sis à la route tanyour km 9 Sfax. Par conséquent il prétend avoir une deuxième copie originale qui remplacera le titre perdu. Toute opposition est recevable au bureau du notaire ben Amira Ezzeddinne à la médina arabe n°7 rue des notaires Sfax. Toute opposition qui parvient après les 70 jours.

2019X01152DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed, Majida, Rachida, Naima, Tawfik, Fathi, Moncef, Zohair, Najwa et Tahiya Mneja déclarent avoir perdu le titre de propriété d'un magasin de 17.11 m2 et d'un magasin de 18.24 situé à route gremda km 4 et ils veulent extraire un autre titre au lieu du titre perdu aucune réclamation ne sera acceptee après un délai de 70 jours chez le notaire Kais karray à Sfax.

2019X01153DIVD2

Avis

Abdelhedi Sami avise être propriétaire d'une parcelle de terre de superficie 885 m2 sise route d'Aéroport Km 8, Sfax ayant perdu son titre de propriété il veut avoir un extrait de l'acte original toute celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X01154DIVD2

Avis

Wasiaa Siela avise être propriétaire d'une parcelle de terre de superficie 1574.83 m² sise route de teniour Km 12 Sfax ayant perdu son titre de propriété elle veut avoir un extrait de l'acte original tout celui qui porte plainte est tenu d'intervenir au notaire Ilyes Karray rue des notaires Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X01155DIVD2

Avis

Madame Saida bent Ali Boudabous annonce qu'elle possède la moitié d'une maison sise route de gremda km 2 Sfax

Son titre de propriété a disparu et elle désire se faire délivrer une 2ème copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire SALAH FEKI 1 rue Mallek Sfax dans un délai de 70 jours.

2019X01158DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Monsieur Jarnel ben Hédi ben Mohamed Hamoudi titulaire de la carte d'identité nationale n°00904477 délivrée le 5/9/2014 déclare et annonce la perte de l'acte de propriété numéro 22530 relatif au bien immobilier 190696 situé au 6 rue 6116 Ornrane supérieur -Tunis suivant le certificat de perte délivré par le président du centre de la sécurité nationale à Omrane Supérieur sous le numéro 700 du 09 septembre 2019 et souhaite en extraire un deuxième original.

2019403047DIVD2

ASSURANCE AT-TAKAFULIA

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2012018 (en DT)

ACTIF			2 018	2 017
	BRUT	AMT & PROV	NET	NET
Actifs incorporels	1 666 136	-612 032	1 054 104	1 241 801
Autres actifs corporels d'exploitation	1 191 322	-855 824	335 498	470 778
Placements	23 040 195	-1 374 415	21 665 780	15 266 587
Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unités de compte			0	0
Part des réassureurs dans les provisions techniques	3 590 857	0	3 590 857	4 498 214
Créances	12 704 419	-1 244 343	11 460 076	8 240 505
Autres éléments d'actif	19 690 700	0	19 690 700	* **13 913 382**
TOTAL ACTIF	**61 883 628**	**-4 086 614**	**57 797 015**	* **43 631 266**

* Montants retraités pour les besoins de comparabilité

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		
Capitaux propres	**2 018**	**2 017**
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	5 770 909	5 874 004
Résultat de l'exercice	-649 994	-103 095
Total capitaux propres avant affectation	**5 120 915**	* **5 770 909**
Intérêts des minoritaires		
Passif		
Autres passifs financiers	39 788	0
Provisions pour autres risques et charges	31 864 145	24 748 736
Provisions techniques brutes		
Provision technique de contrats en unités de compte		
Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	3 257 453	2 236 560
Autres dettes	3 225 458	2 719 506
Autres passifs	14 289 256	8 155 555
Total passif	**52 676 100**	**37 860 357**
Total des capitaux propres et du passifs	**57 797 015**	* **43 631 266**

ÉTAT DE RÉSULTAT GLOBAL	2 018	2 017
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance non vie	482 241	-75 306
Résultat technique de l'assurance et ou de la réassurance vie	290 717	* **240 368**
Produits des placements	598 926	408 707
Charges des placements (assurances et /ou réassurances non vie)	-1 384 008	-184 346
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	-504 230	-311 137
Autres produits non techniques	5 801 930	4 201 786
Autres charges non techniques	-5 880 602	-4 342 455
Impôts sur le Résultat	-49 668	-35 711
Résultat des activités ordinaires après impôt	**-644 694**	* **-98 095**
Pertes extraordinaires	-5 300	-5 000
Résultat net de l'exercice	**-649 994**	* **-103 095**
Effets de modifications comptables	273 395	186 485
Résultat net de l'exercice après modification comptable	**-1 671 287**	* **-117 800**

ASSURANCE AT-TAKAFULIA

Bilan, Comptes de résultats et Flux de Trésorerie au 31/12/2018 (en DT)

ÉTAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE			2 018	2 017
	BRUT	CESSION	NET	NET
Primes émises et acceptées	17 670 656	-2 554 016	15 116 640	10 417 348
Produits des placements	504 230		504 230	311 137
Autres produits techniques			0	0
Charges de sinistres	-11 073 781	984 132	-10 089 648	-6 540 386
Variation des autres provisions techniques	941		941	152 461
Participations aux bénéfices et ristournes	-7 521		-7 521	-36 166
Frais d'exploitation	-5 567 700	525 299	-5 042 401	-4 379 701
Autres charges techniques			0	0
Résultat Technique Non Vie	**1 526 826**	**-1 044 585**	**482 241**	**-75 306**

DE L'ASSURANCE VIE			2 018	2 017
	BRUT	CESSION	NET	NET
Primes émises et acceptées	2 824 075	-212 478	2 611 598	2 085 224
Produits des placements	121 441		121 441	64 052
Autres produits techniques			0	0
Charges de sinistres	-135 969	0	-135 969	981
Variation des autres provisions techniques	-1 947 504	19 743	-1 927 760	-1 695 656
Participations aux bénéfices et ristournes		31 987	31 987	0
Frais d'exploitation	-446 610	36 031	-410 579	* **-214 233**
Autres charges techniques			0	0
Charges de placement			0	0
Produits de placements alloués à l'ER non technique			0	0
Résultat Technique Vie	**415 434**	**-124 717**	**290 717**	* **240 368**

(*): Chiffres retraités en pro-forma pour les besoin de la comparabilté

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE	2 018	2 017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	-342 975	2 968 943
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-116 729	-282 425
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-59 700	-52 800
Variation de trésorerie	**-519 404**	**2 633 717**
Trésorerie au début de l'exercice	**4 173 952**	**1 540 234**
Trésorerie de fin d'exercice	**3 654 547**	**4 173 952**

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité

ISSN 0330.9258

Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.

201940304 8BCFA5

Opinion des commissaires aux comptes :

Opinion avec réserve :

Nous avons effectué l'audit des états financiers de LA TUNISIENNE DES ASSURANCES TAKAFUL « AT TAKAFULIA», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, les états de résultats techniques, l'état de résultat global et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice arrêté à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total net du bilan de 57 797 015 dinars, des capitaux propres positifs de 5 120 915 dinars, y compris le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à 649 994 dinars.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles de la situation décrite dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la compagnie au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises en Tunisie.

Fondement de l'opinion avec réserve :

Des suspens provenant des exercices 2018 et antérieurs au niveau des Etats de rapprochement bancaire demeurent non traités ce qui n'a pas permis de comptabiliser l'ensemble des opérations d'encaissement des virements, chèques et effets à l'encaissement.

Un écart de 2 450 471 dinars résulte de la différence entre le solde comptable des virements, effets et chèques à l'encaissement qui totalisent 4 238 972 dinars et le total des chèques à l'encaissement figurant au niveau de l'inventaire physique pour un montant de 1 788 501 Dinars.

La compagnie n'a pas comptabilisé des provisions se rapportant à l'écart constaté.

Les travaux de justification et d'apurement des suspens poursuivi par la compagnie ont permis de diminuer l'écart constaté, pour le ramener au jour de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration à 825 704 Dinars. Compte tenu du fait que ces travaux ont été présentés au conseil d'administration qui a lui-même arrêté les états financiers, ces travaux n'ont pas pu être examinés par nos soins.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Tunis, le 31 Juillet 2019

Les Commissaires aux Comptes

La Générale d'Audit et Conseil-G.A.C
Membre de CPA Associates International
Chiheb GHANMI

Cabinet GRAJA MOUNIR
Mounir GRAJA

L'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne En Ligne



le site web de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne est entré en ligne le 22 Janvier 2009 sous l'adresse suivante :

www.iort.gov.tn

Le site web fonctionne en trois langues arabe, anglaise et française et permet à l'utilisateur de consulter en temps réel :

- **le Journal Officiel des lois, décrets et arrêtés depuis l'année 1956,**
- **le Journal Officiel des annonces légales ,réglementaires et judiciaires,**
- **le Journal Officiel du Tribunal Immobilier,**
- **les Codes juridiques**

Le site web permet à son utilisateur sur sa demande de bénéficier de la prestation « insertion des annonces légales et réglementaires » sur CD à travers des modèles préétablis figurant dans le site.



Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus